Questionnaire concernant un cadre
pour les apprentissages de qualité

A sa 334e session (octobre-novembre 2018), le Conseil d’administration du Bureau international du Travail (BIT) a décidé d’inscrire à l’ordre du jour de la 110e session (2021) de la Conférence internationale du Travail une question relative aux apprentissages (action normative) [[1]](#footnote-1).

Le Conseil d’administration a constaté une lacune réglementaire dans le domaine de l’apprentissage qui résultait du remplacement au sens juridique d’une série d’instruments de l’Organisation internationale du Travail (OIT), dont la recommandation (no 60) sur l’apprentissage, 1939, et la recommandation (no 117) sur la formation professionnelle, 1962, et qui n’avait pas été comblée dans les recommandations ultérieures. De plus, depuis le début de la crise économique et financière mondiale de 2008 et, plus récemment, dans le cadre des débats publics sur l’avenir du travail, l’importance de l’apprentissage n’a cessé de s’affirmer pour ce qui est de faciliter le passage de l’école à la vie active et d’améliorer la qualité des systèmes de formation et leur adéquation aux besoins du marché du travail. Une nouvelle norme en la matière permettrait de disposer d’un cadre normatif complet sur lequel s’appuyer pour la conception et la mise en œuvre de systèmes d’apprentissage.

Le présent questionnaire a pour objet de recueillir les avis des Etats Membres sur la portée et le contenu de l’éventuel ou des éventuels instruments futurs, après consultation des organisations d’employeurs et de travailleurs les plus représentatives. Le BIT préparera un rapport pour la Conférence sur la base des réponses reçues, qui devront lui parvenir le 30 avril 2020 au plus tard. Dans la mesure du possible, il serait souhaitable que le questionnaire soit rempli sous forme électronique et transmis à l’adresse de courriel apprenticeships@ilo.org, mais il est également possible de le renvoyer en version papier à l’adresse suivante: Service des compétences et de l’employabilité, Département des politiques de l’emploi, Bureau international du Travail, route des Morillons 4, 1202 Genève, Suisse.

I. Forme de l’instrument international
ou des instruments internationaux [[2]](#footnote-2)

*1. La Conférence internationale du Travail devrait-elle adopter un ou plusieurs instruments concernant un cadre pour des apprentissages de qualité?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*2. Dans l’affirmative, l’instrument ou les instruments devraient-ils prendre la forme:*

*a) d’une convention?*

 [ ]

*b) d’une recommandation?*

 [ ]

*c) d’une convention complétée par une recommandation, sous la forme de deux instruments distincts ou d’un instrument unique comportant des dispositions contraignantes et non contraignantes?*

[ ]

 *Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

II. Préambule

*3. Le préambule de l’instrument ou des instruments devrait-il noter que le taux mondial de chômage des jeunes demeure élevé et que les transformations rapides que connaît le monde du travail entraînent une inadéquation des compétences qui oblige les personnes de tous âges à actualiser et améliorer en permanence leurs compétences pour accéder à l’emploi et s’y maintenir?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*4. Le préambule de l’instrument ou des instruments devrait-il constater que les apprentissages varient considérablement selon les contextes et se heurtent à des difficultés importantes dans de nombreux pays, ce qui perpétue les inégalités de genre, offre des formations de qualité médiocre et une protection insuffisante aux apprentis et dissuade les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, de participer?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*5. Le préambule de l’instrument ou des instruments devrait-il reconnaître que des apprentissages de qualité peuvent constituer des réponses efficaces et efficientes aux difficultés actuelles, et offrir des possibilités d’apprentissage tout au long de la vie susceptibles d’améliorer la productivité, la résilience, les transitions et l’employabilité et de répondre aux besoins actuels et futurs du marché du travail?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*6. Le préambule de l’instrument ou des instruments devrait-il souligner qu’un cadre efficace permettant d’assurer avec succès des apprentissages de qualité implique que les apprentissages soient dûment réglementés, bénéficient d’un financement suffisant et soient socialement inclusifs et exempts de discrimination, et prévoit des rémunérations et une protection sociale adéquates, reconnaît les qualifications acquises et améliore les résultats en matière d’emploi?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*7. Le préambule de l’instrument ou des instruments devrait-il reconnaître l’importance particulière de la Déclaration de l’OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 1998, et de la Déclaration du centenaire de l’OIT pour l’avenir du travail, 2019, pour la promotion d’apprentissages de qualité et la protection effective de tous les apprentis et stagiaires, compte tenu en particulier des transformations profondes que connaît le monde du travail?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*8. Le préambule de l’instrument ou des instruments devrait-il rappeler les dispositions d’autres instruments pertinents de l’OIT, notamment la convention (no 122) et la recommandation (no 122) sur la politique de l’emploi, 1964, la convention (no 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, la recommandation (no 169) concernant la politique de l’emploi (dispositions complémentaires), 1984, et la recommandation (no 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

III. Définitions et champ d’application

*9. L’instrument ou les instruments devraient-ils comprendre une définition du terme «apprentissage»?*

 *Dans l’affirmative, le terme «apprentissage» devrait-il s’entendre de toute forme d’éducation et de formation qui est régie par un contrat d’apprentissage et qui permet à une personne (l’«apprenti») d’acquérir les compétences requises pour exercer une profession grâce à une formation structurée consistant en une formation en milieu de travail complétée par une formation hors milieu de travail et débouchant sur une qualification reconnue?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*10. L’instrument ou les instruments devraient-ils comprendre une définition du terme «entreprise»?*

 *Dans l’affirmative, le terme «entreprise» devrait-il désigner une activité, un établissement, une unité économique ou une organisation, public ou privé ?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*11. L’instrument ou les instruments devraient-ils comprendre une définition du terme «intermédiaire»?*

 *Dans l’affirmative, le terme «intermédiaire» devrait-il s’entendre d’une personne ou d’une entité, autre que l’entreprise d’accueil ou qu’un établissement d’enseignement, qui aide à fournir, à coordonner ou à soutenir un apprentissage?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*12. L’instrument ou les instruments devraient-ils comprendre une définition de l’expression «validation des acquis de l’expérience»?*

 *Dans l’affirmative, l’expression «validation des acquis de l’expérience» devrait-elle s’entendre d’un processus consistant à déterminer, documenter, évaluer et certifier, en se fondant sur des normes de certification établies, les compétences qu’une personne a acquises de façon formelle, non formelle ou informelle?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*13. L’instrument ou les instruments devraient-ils comprendre une définition du terme «stage»?*

*Dans l’affirmative, le terme «stage» devrait-il s’entendre de tout type de formation en milieu de travail qui permet à une personne (le «stagiaire») d’acquérir une expérience professionnelle en vue d’améliorer son employabilité?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*14. D’autres termes devraient-ils être définis dans l’instrument ou les instruments? Dans l’affirmative, veuillez préciser.*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*15. L’instrument ou les instruments devraient-ils s’appliquer à tous les apprentissages et stages dans toutes les entreprises et tous les secteurs d’activités économiques?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*16. L’instrument, s’il prend la forme d’une convention, devrait-il prévoir que les Membres peuvent, après consultation des organisations d’employeurs et de travailleurs les plus représentatives, limiter son champ d’application lorsque des problèmes particuliers d’une importance significative se posent?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

IV. Cadre réglementaire pour des apprentissages de qualité

*17. L’instrument ou les instruments devraient-ils prévoir que les Membres devraient établir un cadre réglementaire pour des apprentissages de qualité par le biais du dialogue social et que les partenaires sociaux devraient être associés à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l’évaluation de programmes d’apprentissage de qualité?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*18. L’instrument ou les instruments devraient-ils prévoir que les Membres devraient mettre en place ou désigner une ou plusieurs autorités qui seraient chargées de réglementer les apprentissages et que les partenaires sociaux devraient y être représentés?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*19. L’instrument ou les instruments devraient-ils prévoir que les Membres devraient faire en sorte que les autorités de réglementation compétentes aient des responsabilités clairement définies et collaborent étroitement avec les autres autorités ou institutions chargées de réglementer ou de dispenser l’éducation et la formation, l’inspection du travail, la protection sociale, la sécurité et la santé au travail et les services de l’emploi publics et privés?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*20. L’instrument ou les instruments devraient-ils prévoir que les Membres devraient adopter une procédure visant à déterminer si une profession se prête à des apprentissages de qualité, compte tenu des facteurs suivants:*

*a) les compétences nécessaires pour exercer cette profession?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*b) la mesure dans laquelle un apprentissage est approprié pour acquérir ces compétences?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*c) la durée de l’apprentissage nécessaire pour acquérir ces compétences?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*d) les besoins de compétences et le potentiel d’emploi actuels et futurs dans cette profession?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*e) tout autre facteur? Dans l’affirmative, veuillez préciser.*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*21. L’instrument ou les instruments devraient-ils prévoir que les Membres devraient établir, par profession, des normes pour des apprentissages de qualité qui prévoient notamment:*

*a) l’âge minimum d’admission?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*b) le niveau d’instruction ou la formation préalable nécessaire pour l’admission?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*c) la part d’apprentis par rapport aux travailleurs sur le lieu de travail?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*d) la durée minimale et maximale de l’apprentissage?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*e) la mesure dans laquelle la durée normale de l’apprentissage pourrait être réduite en cas de formation préalable ou en fonction des progrès accomplis pendant l’apprentissage?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*f) les résultats et le programme d’apprentissage?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*g) la part de la formation hors milieu de travail par rapport à la formation en milieu de travail?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*h) les conditions dans lesquelles du temps devrait être accordé aux apprentis dans le cadre de leur formation en milieu de travail pour qu’ils puissent suivre une formation hors milieu de travail?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*i) une orientation professionnelle et un conseil en matière de carrière?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*j) le tutorat et la supervision des apprentis?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*k) les procédures d’évaluation et de certification des compétences acquises?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*l) la ou les qualifications obtenues une fois l’apprentissage achevé avec succès?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*m) tout autre élément? Dans l’affirmative, veuillez préciser.*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*22. L’instrument ou les instruments devraient-ils prévoir que les Membres peuvent établir les normes pour des apprentissages de qualité au moyen de la législation nationale, de conventions collectives, de décisions des organismes de réglementation compétents, ou de toute autre manière conforme à la pratique nationale?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*23. L’instrument ou les instruments devraient-ils prévoir que les Membres devraient prendre des mesures visant à ce qu’un processus équitable et transparent permette le transfert d’un apprenti d’une entreprise à une autre lorsque cela est jugé nécessaire ou souhaitable pour qu’il mène à bien sa formation?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*24. L’instrument ou les instruments devraient-ils prévoir que les Membres devraient prendre des mesures appropriées afin que les apprentis:*

*a) soient convenablement rémunérés?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*b) ne soient pas obligés de travailler au-delà des limites horaires fixées?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*c)* *aient droit à des congés payés?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*d)* *aient droit à un congé payé en cas d’absence pour cause de maladie ou d’accident?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*e)* *bénéficient de la même protection et reçoivent la même formation que les autres personnes sur le lieu de travail en matière de discrimination et de violence et de harcèlement?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*f)* *bénéficient de la même protection et reçoivent la même formation que les autres personnes sur le lieu de travail en matière de sécurité et de santé au travail?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*g)* *aient droit à une indemnisation en cas d’accident du travail?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*h)* *aient droit à d’autres prestations? Dans l’affirmative, veuillez préciser.*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*25. L’instrument ou les instruments devraient-ils prévoir que les Membres devraient définir les conditions que doivent remplir:*

*a) les entreprises pour pouvoir offrir des formations en apprentissage?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*b) les établissements d’enseignement et de formation pour pouvoir dispenser une formation hors milieu de travail?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*c) les intermédiaires pour pouvoir aider à fournir, coordonner ou soutenir un apprentissage?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*26. L’instrument ou les instruments devraient-ils prévoir que les Membres devraient prendre des mesures visant à développer et à renforcer en permanence la capacité des organismes gouvernementaux et des partenaires sociaux à répondre aux défis ayant une incidence sur les apprentissages de qualité, tels que l’évolution des technologies ou l’apparition de nouvelles modalités de travail?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*27. L’instrument ou les instruments devraient-ils prévoir que les Membres devraient prendre des mesures visant à ce que les systèmes et programmes d’apprentissage soient régulièrement contrôlés et évalués?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

V. Contrat d’apprentissage

*28. L’instrument ou les instruments devraient-ils prévoir que les Membres devraient veiller à ce que tous les apprentissages soient régis par un contrat écrit conclu entre un apprenti et une entreprise ou un intermédiaire et pouvant aussi, si la législation nationale le permet, être signé par un tiers tel qu’un établissement d’enseignement ou de formation?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*29. L’instrument ou les instruments devraient-ils prévoir que les Membres devraient veiller à ce qu’un contrat d’apprentissage:*

*a)* *définisse clairement les rôles, droits et obligations respectifs des parties, au regard des normes applicables à une profession déterminée?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*b)* *contienne des dispositions régissant des questions telles que la durée de l’apprentissage, la rémunération, la durée du travail, les droits aux congés, la sécurité et la santé au travail, la sécurité sociale, le règlement des différends et la résiliation du contrat d’apprentissage?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*c)* *soit enregistré selon des conditions établies par l’autorité compétente?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*d)* *soit signé, au nom de l’apprenti, par l’un des parents, le tuteur ou le représentant légal lorsque l’apprenti est mineur, si la législation nationale le requiert?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*e)* *contienne d’autres éléments? Dans l’affirmative, veuillez préciser.*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

30. *L’instrument ou les instruments devraient-ils prévoir que les Membres devraient élaborer un contrat type d’apprentissage à des fins de cohérence, d’uniformité et de conformité?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

VI. Egalité et diversité dans les apprentissages
de qualité

31. *L’instrument ou les instruments devraient-ils prévoir que les Membres devraient prendre des mesures destinées à promouvoir l’égalité de genre dans les apprentissages?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

32. *L’instrument ou les instruments devraient-ils prévoir que les Membres devraient prendre des mesures visant à promouvoir l’égalité, la diversité et l’inclusion sociale dans les apprentissages et tenant particulièrement compte de la situation et des besoins:*

*a)* *des personnes en situation de handicap?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*b)* *des personnes opérant dans l’économie informelle?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

 *c)* *des personnes âgées?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*d)* *des chômeurs de longue durée?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*e)* *des personnes appartenant à des minorités défavorisées?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*f)* *des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées à l’intérieur de leur propre pays ou déplacées de force ainsi que d’autres personnes en situation de vulnérabilité?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*g)* *d’autres personnes? Dans l’affirmative, veuillez préciser.*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*33. L’instrument ou les instruments devraient-ils prévoir que les Membres devraient prendre des mesures visant à promouvoir, par la validation des acquis de l’expérience, l’accès à l’éducation et à la formation formelles, y compris à des apprentissages de qualité, en particulier pour les personnes opérant dans l’économie informelle?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

VII. Promotion des apprentissages de qualité
et coopération internationale

*34. L’instrument ou les instruments devraient-ils prévoir que les Membres devraient prendre des mesures visant à créer un environnement propice à des apprentissages de qualité, consistant notamment à:*

*a)* *élaborer et mettre en œuvre des stratégies, définir des objectifs au niveau national et allouer des ressources adéquates pour des apprentissages de qualité?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*b)* *intégrer les apprentissages de qualité dans les stratégies nationales de développement et dans les politiques concernant l’emploi, l’éducation et l’apprentissage tout au long de la vie?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*c) prévoir des mesures d’incitation, telles que le partage des coûts, des exonérations fiscales, ou des subventions pour les cotisations de sécurité sociale, à l’intention des entreprises, et plus particulièrement des petites et moyennes entreprises?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*d)* *encourager les intermédiaires, y compris par une aide financière, à contribuer à fournir, à coordonner et à soutenir les apprentissages?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*e)* *mener, à intervalles réguliers, des activités de sensibilisation et des campagnes de promotion visant à améliorer l’image et l’attractivité des apprentissages?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*f)* *mettre en place des programmes de préapprentissage?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*g)* *faciliter l’accès des apprentis à d’autres possibilités de formation professionnelle et d’études supérieures?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*h)* *utiliser les nouvelles technologies et des méthodes novatrices pour améliorer l’efficacité et l’efficience de l’exécution et de la gestion des apprentissages de qualité?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*i)* *adopter d’autres mesures? Dans l’affirmative, veuillez préciser.*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*35. L’instrument ou les instruments devraient-ils prévoir que les Membres devraient prendre des mesures visant à renforcer la coopération internationale et l’échange de bonnes pratiques en ce qui concerne tous les aspects des apprentissages de qualité, y compris en offrant aux apprentis de plus grandes possibilités de formation et en reconnaissant les compétences acquises antérieurement ou dans le cadre des programmes d’apprentissage?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*36. L’instrument ou les instruments devraient-ils prévoir que, dans le but de favoriser des apprentissages de qualité dans l’économie informelle, les Membres devraient:*

*a)* *renforcer les capacités des micro et petites unités économiques en facilitant l’accès aux services de développement des entreprises et aux services financiers, en améliorant les conditions de sécurité et de santé au travail et en développant les compétences techniques, pédagogiques et entrepreneuriales des maîtres d’apprentissage?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*b)* *veiller à ce que les apprentis aient accès à une formation hors milieu de travail et puissent compléter leur formation en milieu de travail par le truchement d’intermédiaires ou dans d’autres entreprises?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*c)* *renforcer, notamment par un soutien financier, la capacité des associations de micro et petites unités économiques à exercer le rôle d’organismes de régulation et d’assurance‑qualité?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

VIII. Stages

37. *L’instrument ou les instruments devraient-ils prévoir que les Membres devraient prendre des mesures visant, conformément à la législation nationale, à ce que les stagiaires:*

*a)* *bénéficient d’une convention de stage conclue par écrit avec une entreprise d’accueil?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*b)* *soient convenablement rémunérés?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*c)* *ne soient pas obligés de travailler au-delà des limites horaires fixées?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*d)* *aient droit à des congés payés?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*e)* *aient droit à un congé payé en cas d’absence pour cause de maladie ou d’accident?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*f)* *bénéficient de la même protection et reçoivent la même formation que les autres personnes sur le lieu de travail en matière de discrimination et de violence et de harcèlement?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*g)* *bénéficient de la même protection et reçoivent la même formation que les autres personnes sur le lieu de travail en matière de sécurité et de santé au travail?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*h)* *aient droit à une indemnisation en cas d’accident du travail?*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic pour insérer des commentaires

*i)* *aient droit à d’autres prestations? Dans l’affirmative, veuillez préciser.*

[ ]  Oui [ ]  Non

*Commentaires:*

Faire un double-clic insérer des commentaires

1. Document [GB.334/PV](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_677395.pdf), paragr. 42 *b)*. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les questions du présent questionnaire dans lesquelles est utilisé le genre masculin, au singulier ou au pluriel, se réfèrent sans distinction à une femme ou à un homme ou, suivant le contexte, à des femmes ou à des hommes. [↑](#footnote-ref-2)